

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS **13**
VOTANTS **14**

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°26022301 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver
le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS **13**
VOTANTS **14**

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°26022302 COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET GENERAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS **12**
VOTANTS **13**

Procuration :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

ANNULE ET REMPLACE - DELIBERATION - N°26022303b COMPTE ADMINISTRATIF
2025 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2025 de la Commune.

Le compte administratif s'établit ainsi :

section de fonctionnement	
total des dépenses de l'exercice	1 007 402,96 €
total des recettes de l'exercice	1 183 682,54 €
résultat de l'exercice	176 279,58 €
résultat antérieur reporté	502 150,29 €
résultat de clôture	678 429,87 €
section d'investissement	
total des dépenses de l'exercice	760 570,52 €
total des recettes de l'exercice	882 574,79 €
résultat de l'exercice	122 004,27 €
résultat antérieur reporté	- 62 369,10 €
résultat de clôture	59 635,17 €
résultat de l'exercice	298 283,85 €
résultat global de clôture	738 065,04 €
reste à réaliser	
recettes	0,00 €
dépenses	0,00 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2025 du Budget Général.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS 13
VOTANTS 14

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°26022304 BUDGET DE LA COMMUNE :
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025**

Sur proposition de Monsieur le Mair, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice,
- ✓ Considérant que pour établir le budget primitif
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- ✓ Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de
FONCTIONNEMENT de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) : + 502 150.29 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 176 279.58 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = A + B : + 678 429.87 €

- ✓ Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 207 520,92 €
- ✓ **Besoin de financement de la section d'investissement**

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser (RAR) :

(D) : + 59 635.17 €

Solde des restes à réaliser en investissement

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : 0 €

RAR Dépenses : 0 €

RAR Recettes : 0 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Besoin à couvrir (F) : D + E :

0 €

Solde (G) : C - F :

+ 678 429.87 €

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0) : 0 € (200 000 € - (D))

✓ **d'affecter en réserve (compte 1068) :**

0 €

✓ **d'affecter à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :**

678 429.87 €

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCAION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS 13
VOTANTS 14

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°26022305 TAUX D'IMPOSITION 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas
augmenter en 2025 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation 8,16 % taux (2005)
- Taxe Foncier Bâti 35.78 % = Taux communal 15.06 % (Idem depuis 2005) + taux
départemental 20.72 % (à compter du 1^{er}/01/2021)
- Taxe Foncier Non Bâti 24.78 % (Idem depuis 2005)

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** **14**

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS **13**
VOTANTS **14**

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°26022306 BUDGET DE LA COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2026
--

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2026 - Budget Général - :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

1 811 673,29 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

806 065,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS **13**
VOTANTS **14**

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°26022307 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS	2026	
Noms	Subvention exceptionnelle	Subvention annuelle
MEDAILLES MILITAIRES	50 €	
SOUVENIR FRANCAIS	60 €	700 €
LA SOLESMIENNE	200 €	
DON DU SANG BENEVOLE	280 €	
SŒURS GARDES MALADES	300 €	
ENNEMIS DES CULTURES	300 €	
PARENTS D'ELEVES	1 500 €	1 600 €
ST RAPHAEL	3 000 €	
J.S.S.	3 000 €	
	8 690 €	2 300 €
	10 990 €	

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION
10 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène
CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **14**

Absent excusé :

Mme Yvette GIBON.

PRESENTS **13**
VOTANTS **14**

Procurations :

Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°26022308 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
BASE KAYAK PADDLE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur accord du 8 décembre 2025 donnant l'autorisation à
Monsieur Julien BOISTAUD, représentant l'entreprise KAYAKOMAT, d'installer sur le domaine public de la
commune, rue du Bac au pied de l'abbaye parcelle AC 14 (en pied de talus), une station de kayaks et paddles.

Suite à la demande de Monsieur Julien BOISTAUD, représentant de l'entreprise KAYAKOMAT à
Bonchamp-Les-Laval propriétaire d'une station KAYAKOMAT en bois comportant 9 casiers, pouvant
accueillir des kayaks et paddles, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil
Municipal, décide par 12 voix POUR et 2 abstentions, d'autoriser l'occupation du domaine public et de
fixer la redevance annuelle à 300 € pour sa station de kayaks et paddles.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCACTION L'an deux mil vingt-six,
10 février 2026

le VINGT-TROIS FEVRIER à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
25 février 2026

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS **Absent excusé :**
EN EXERCICE 14 Mme Yvette GIBON.

PRESENTS 13 **Procurations :**
VOTANTS 14 Mme Yvette GIBON donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°26022309 ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES DES TITRES DE RECETTES DE LA LISTE N°7907121133

- Monsieur le Maire expose au conseil que la Trésorerie de Sablé sur Sarthe nous a transmis un état de non-valeur de créances éteintes au motif, qu'aucun recouvrement n'est possible en raison d'une clôture pour insuffisance d'actif pour le titre T336-1 et le titre T272-1.

L'état correspondant à la liste n°7907121133 concerne le titre de recette n° T336-1 de l'exercice 2023 d'un montant de 552.55 €, le titre de recette n° T272-1 l'exercice 2024 d'un montant de 3 315.20 €.

Au motif d'une clôture pour insuffisance d'actif, le comptable public nous a fait part qu'il n'a pu procéder au recouvrement de ces sommes et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur pour créances éteintes pour un montant de 3 867.75 €.

Il est nécessaire de mandater au compte 6542 la somme afférente à l'état, après décision du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les titres de la liste n°7907121133 d'un montant de 3 867.75 € et de mandater ces mêmes sommes au compte 6542.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 24 février 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

